



Feuille de route pour les candidat.e.s à un programme de mobilité étudiante (EOUT)

Faculté de droit et de criminologie Université libre de Bruxelles

erasmus.droit@ulb.be

**Décembre 2024
(sélection 2024-2025 & mobilité 2025-2026)**

Les étudiant.e.s inscrit.e.s en Master en criminologie ont la possibilité d'effectuer un échange avec une autre université au cours d'une seule période : le 1^{er} quadrimestre du Bloc 2.

Le présent document a pour but de fournir aux candidat.e.s éventuel.le.s à une mobilité internationale (Erasmus ou hors Europe) de la faculté de droit et de criminologie de l'ULB les informations essentielles sur le déroulement de la procédure.

Il ne concerne pas les étudiant.e.s issu.e.s d'autres universités et réalisant leur Erasmus au sein de l'ULB (Erasmus « IN »).

Ce document a été mis à jour en novembre 2024.

ADMISSIBILITE DE LA CANDIDATURE

Conditions appréciées au moment du dépôt de la candidature :

Pour toutes les destinations, le/la candidat.e devra satisfaire, au moment où il/elle dépose sa candidature, à une double condition :

- 1) L'étudiant.e doit être inscrit.e en Master et avoir validé l'ensemble des 180 ECTS de son programme de Bachelier ;
- 2) L'étudiant.e doit avoir maximum un cours de master en échec à l'issue de la session de janvier de l'année académique 2024-2025.

Conditions appréciées à l'issue de la délibération de 1^{ère} session :

Pour toutes les destinations, le/la candidat.e devra satisfaire, à l'issue de la délibération de première session (juin/juillet), aux conditions suivantes :

- 1) Ne pas avoir plus de 15 ECTS à représenter en seconde session ; et
- 2) L'étudiant.e doit avoir la preuve de la maîtrise de la langue d'enseignement de l'université de destination (certificat reconnu internationalement (TOEFL etc) ou autre certificat officiel obtenu avant le dépôt de sa candidature Erasmus) **ou**



avoir réussi un test de langue (avec la F9 ou un autre centre de langue) pour le 1^{er} juin au plus tard. Le niveau exigé est de minimum B1 à B2 (voir le niveau requis par les universités partenaires dans MoveOn).

Remarque

Le « learning agreement » ne sera approuvé que s'il porte sur des cours donnés dans la langue pour laquelle le/la candidat.e a passé un test.

Les règles décrites ici sont susceptibles de changer en fonction de décisions de la Faculté concernant les cours de master.

Lorsque la demande pour certaines destinations dépasse le nombre de places disponibles, l'attribution des destinations (qui se déroule au printemps) se fera sur la base de la moyenne de bachelier de l'étudiant.e tenant compte de la motivation, si c'est nécessaire pour départager des candidatures.

Les étudiants n'ayant pas encore acquis leur diplôme de bachelier ou les étudiants ayant encore des crédits complémentaires à acquérir (PAD2 ou PAD3) se verront attribuer une place après les autres étudiants, peu importe la moyenne du bachelier.

CHOIX DES DESTINATIONS

Procédure

Le/la candidat.e choisit, dans l'ordre de préférence, un maximum de quatre destinations (Europe et/ou hors Europe, dans l'ordre qu'il/elle souhaite). Il est demandé aux candidat.e.s de ne choisir que des destinations où ils désirent effectivement se rendre (même en deuxième, troisième et quatrième choix) et de ne pas indiquer de deuxième, troisième ou quatrième choix si le/la candidat.e ne souhaite se rendre à qu'une seule destination par exemple. Les destinations seront attribuées en fonction du nombre de places disponibles, ainsi que selon les critères ci-après décrits. Une priorité sera toutefois donnée aux candidat.e.s qui s'engagent à étudier dans la langue du pays où est située l'université d'accueil.

Il est demandé aux candidat.e.s de bien réfléchir au choix des destinations et de prendre leur décision seulement après avoir consulté les sites internet & programmes des cours des universités qui suscitent leur intérêt. Il est vivement conseillé de tenir compte également du coût de la vie locale et de s'informer préalablement sur le montant de la bourse (consulter lien suivant : <https://www.ulb.be/fr/partir-en-echange/bourse>). Les candidat.e.s peuvent également prendre contact avec Mme Gloria Cvasin (Gloria.Cvasin@ulb.be).



Calendrier

9 décembre : ouverture du formulaire de candidature sur le Portail MoveOn

Le lien pour accéder au Portail MoveOn sera disponible sur le site de la Faculté (onglets « International » et « Erasmus Outgoing »).

Les documents à télécharger pour votre dossier de candidature sont les suivants :

- Relevés de notes des années précédentes (donc tous les relevés de bachelier)
- Document attestant la moyenne obtenue pour le cycle de bachelier
- Lettre de motivation
- Facultatif : Certificat de langue (TOEFL, IELTS ou autre)

19 janvier : fermeture du formulaire de candidature sur le Portail MoveOn

15 mars au plus tard : attribution des destinations sur le Portail Moveon

15 mai : si l'étudiant.e est demeuré.e sans nouvelles de son université d'accueil à cette date, il doit impérativement contacter cette dernière.

1^{er} juin au plus tard : envoi du certificat de langue à erasmus.droit@ulb.be

15 juin au plus tard : contrat pédagogique (learning agreement) à compléter en ligne sur le Portail Moveon. Le lien (dans MoveOn) vers le contrat pédagogique n'apparaîtra qu'à partir du moment où la destination aura été attribuée. Le contrat pédagogique devra comporter les 3 signatures (étudiant, université d'accueil, ULB) avant le départ en séjour Erasmus.

Notez en effet que certaines universités vous demanderont de compléter un learning agreement plus tôt (en mars, avril ou mai). Veillez à bien respecter les échéances imposées par votre université d'accueil.

L'étudiant.e aura la possibilité d'apporter des modifications à son contrat pédagogique initial endéans les 3 semaines de son arrivée. Cela se fera également en ligne, toujours sur le Portail MoveOn.

RECONNAISSANCE DES CREDITS

L'étudiant.e qui part en Erasmus doit constituer un programme de cours pour minimum 25 ECTS à l'étranger.



Les cours choisis doivent être des **cours de criminologie**, et ces cours ne peuvent constituer des doublons de cours suivis antérieurement à la faculté.

Les cours de langue ne sont pas pris en considération pour le calcul du nombre d'ECTS requis et **ne peuvent pas figurer dans le programme de cours**.

Pour les séjours Erasmus en Europe (dont la Suisse), le nombre de crédits ECTS attribué dans l'Université d'accueil est reconnu à l'ULB. Il ne peut y avoir de modification du nombre d'ECTS.

Pour les séjours hors Europe, une conversion des crédits locaux (non ECTS) doit s'opérer afin de valoriser ces crédits à l'ULB (où le système ECTS s'applique).

Pour toute question à ce sujet, veuillez prendre contact avec le coordinateur académique hors Europe à l'adresse erasmus.droit@ulb.be.

Pour le programme Erasmus Belgica, au moins 75 % des cours suivis dans l'université d'accueil doivent être donnés en néerlandais.

Cours à suivre à l'ULB

L'étudiant.e Erasmus aura les cours ULB suivants dans son PAE :

- Justice restauratrice (5 ECTS)
- Chaire internationale (5 ECTS)

Ces cours étant donnés au Q1, l'étudiant.e sera invité.e à rattraper la matière par soi-même et prendre contact avec les titulaires qui détermineront les modalités de l'évaluation pour ces cours.

Les visites des institutions de la pénalité (dans le cadre de CRIM C518) sont aussi obligatoires. Il vous sera demandé de vous inscrire aux visites qui auront lieu au Q2 du Bloc 2.

Informations importantes concernant l'envoi de documents (au début du séjour et après le séjour)

Attestation de séjour (volet « arrivée »)

Ce document doit parvenir exclusivement à Madame Gloria Cavasin du SME :
gloria.cavasin@ulb.be

**Attestation de séjour (volet « départ »)**

Ce document doit parvenir exclusivement à Madame Gloria Cavasin du SME :
gloria.cavasin@ulb.be

Relevé de notes (transcript of records)

L'étudiant qui reçoit son relevé de notes par mail ou par la poste veillera à en transmettre une copie par mail dès que le relevé est disponible à l'adresse erasmus.droit@ulb.be ainsi qu'au Secrétariat du Master en criminologie par mail à l'adresse ma-criminologie@ulb.be.

Personnes de contact

Pour toutes vos questions relevant du volet académique (programme de cours), vous devez envoyer un mail à Mme Isabelle Bettens (erasmus.droit@ulb.be) et Laure Baudrihayegérard (laure.baudrihayegerard@ulb.be).

Pour toutes vos questions relevant du volet administratif (questions sur le contrat de mobilité, sur la bourse, attestation de séjour), vous devez envoyer un mail à Mme Gloria Cavasin (gloria.cavasin@ulb.be).